
Question orale de M. Cools : Abattage programmé de 19 marronniers avenue Winston Churchill.

M. Cools rappelle que Bruxelles-Mobilité programme à nouveau l'abattage de marronniers avenue Winston Churchill.

Cet abattage, présenté comme un abattage de précaution, concerne 19 marronniers centenaires.

De tels abattages sont sollicités très régulièrement. Les habitants de l'avenue s'interrogent à leur propos. La notion d'arbre dangereux n'est-elle pas trop facilement utilisée pour justifier ces abattages ? En effet, des arbres sont considérés comme dangereux alors qu'ils n'étaient pas jugés tels deux ou trois ans auparavant.

Par le passé, des contre-expertises ont montré que tous les abattages demandés ne se justifiaient pas.

Suite à la demande des habitants selon laquelle une telle contre-expertise devrait en l'occurrence être pratiquée par la commune, M. l'Echevin des Travaux a signalé que la commune financera, à titre tout à fait exceptionnel, une contre-expertise, mais pas dans l'urgence. Celle-ci n'aura donc pas lieu dans les semaines à venir. La contre-expertise sera demandée et financée par la commune d'ici 2 ou 3 ans, avant le réaménagement annoncé de façade à façade, et ce même si la Région est gestionnaire de l'avenue.

Si cette décision est maintenue, elle ne garantira pas un avis réellement indépendant sur l'abattage programmé. Le Collège pourrait-il revenir sur sa position et procéder à cette contre-expertise ? Depuis quand le Collège était-il informé de cet abattage ? Un délai ne pouvait-il être demandé à la Région pour permettre la réalisation de cette contre-expertise ?

La Région a visiblement choisi de se délivrer à elle-même un permis d'abattage. Lorsqu'il s'agit d'arbres dangereux, une autre procédure est possible : l'intervention du Bourgmestre via un arrêté. Le Collège sait-il pourquoi cette procédure n'a pas été enclenchée par la Région ?

Par ailleurs, est-il exact que l'abattage par précaution envisagé concerne des arbres situés à côté d'autres arbres déjà abattus et privés de leurs souches par un broyage mécanique qui a causé des dégâts aux racines des arbres voisins dont l'abattage est demandé actuellement ?

Les abattages réalisés ces dernières années nuisent à la perspective paysagère de l'ensemble de l'avenue Winston Churchill. Une réflexion d'ensemble n'est-elle pas nécessaire ? Faut-il attendre deux ou trois ans pour qu'elle soit menée ?

Mme l'Echevine De Brouwer répond que l'abattage concerne 17 marronniers, et non 19.

Les études ont été initiées par la Région en 2003 et des abattages ont été sollicités depuis 2006.

En 2007, la Région a sollicité l'abattage de 152 marronniers sur 310. Une contre-expertise a proposé que le nombre d'arbres destinés à l'abattage soit réduit à 82.

La Région, qui travaille désormais avec un bureau d'experts indépendants, semble avoir changé d'attitude à l'égard d'un potentiel abattage sur l'avenue Winston Churchill. L'étude phytosanitaire complémentaire réalisée par ce bureau en octobre et novembre 2018 a conclu à la nécessité d'abattre 17 arbres sur un total de 53 arbres analysés. Mme l'Echevine De Brouwer et M. l'Echevin Wyngaard ont eu l'occasion d'écouter un exposé de cette étude par l'un des experts au cours d'une réunion organisée au cabinet du Ministre Pascal Smet, à laquelle participaient également des fonctionnaires régionaux de Bruxelles-Mobilité.

Le permis d'urbanisme a été réceptionné le 8 mars par les services communaux. Mme l'Echevine De Brouwer en a informé le Collège dans les jours qui ont suivi. Le Collège a alors décidé d'organiser une réunion d'information au mois de juin, période la plus propice puisqu'elle se situait ni trop tôt par rapport à l'abattage ni durant les vacances. Le 7 juillet, l'échevinat a reçu une demande de permis modifiée, dont le seul changement consiste dans le fait qu'il n'est plus demandé à la Région de procéder à la replantation d'une soixantaine de platanes. Les deux permis réceptionnés par les services communaux ont été transmis au comité de quartier ainsi qu'aux personnes qui en faisaient la demande.

Mme l'Echevine De Brouwer cite un passage d'un courrier du Ministre Pascal Smet, daté du 29 janvier 2016 et adressé au bourgmestre de l'époque, Armand De Decker :

« Bruxelles-Mobilité est sur le point d'attribuer un nouveau contrat-cadre pour les études phytosanitaires. Début mars, la contre-expertise pourra être réalisée via ce contrat-cadre. Je propose que la commune participe à la rédaction de la formulation concrète de cette mission de contre-expertise afin que le résultat de l'étude réponde totalement aux attentes de la commune. Cette contre-expertise durera environ trois mois et coûtera entre 10.000 et 20.000 €. Ce coût sera supporté par la Région ».

Donc, la Région procède à ses propres-contre-expertises, certes en collaboration avec la commune, mais en assure seule le financement.

Il n'y a pas eu d'arrêté du Bourgmestre parce que, selon la Région, l'expertise réalisée ne requérait pas l'urgence. La procédure habituelle du permis d'urbanisme prévue par le Cobat a donc été suivie, en vertu de laquelle la demande de permis est introduite par une administration, ici en l'occurrence Bruxelles-Mobilité, auprès d'urban.brussels, instance délivrante, sans qu'une enquête publique ne soit requise.

Quant à l'hypothèse énoncée par M. Cools, selon laquelle on en viendrait à solliciter l'abattage d'arbres dont les racines auraient été endommagées par le broyage mécanique des souches d'arbres voisins, il semblerait, d'après la réponse de la Région, qu'elle soit inexacte : aucun abattage n'est motivé par les travaux d'essouchage précédents, qui sont d'ailleurs conseillés pour retirer les bois contaminés par des champignons parasites.

Bruxelles-Mobilité préconise une vision d'ensemble pour éviter des abattages qui nuiraient à la cohérence paysagère. Le Collège partage la même opinion et plaidera auprès de la Région pour que le dossier de l'avenue Winston Churchill soit pris à bras le corps, ce qui requiert une révision de l'aménagement de façade à façade en concertation avec les habitants grâce à la mise en place d'un comité de suivi.

M. Cools estime qu'il ne faut pas attendre deux ou trois ans pour mener une réflexion globale en ce domaine. Il faut que ce dossier évolue le plus rapidement possible grâce à une concertation étroite entre la Région, la commune et les habitants.

M. Cools demeure partisan de la contre-expertise, car les argumentations développées dans certaines expertises s'avèrent parfois critiquables. D'ailleurs, les contre-expertises déjà réalisées ont permis d'éviter certains abattages.

De même, la Région adopte une position contradictoire en estimant que la situation ne réclame pas de mesures d'urgence tout en recommandant des abattages de précaution.

Pour M. Cools, il y a lieu de s'interroger sur la fréquence d'abattages à proximité immédiate de lieux d'abattages précédents. On a peut-être eu trop souvent recours à des techniques d'élagage agressives qui ont endommagé les arbres environnants.